

France-Montpellier: Statutory audit services

OJ S 87/2022 04/05/2022

Contract notice**Services****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: HERAULT SPORT

Postal address: ZAC de pierrevives 66 esplanade de l'égalité BP 7250

Town: Montpellier

NUTS code: FRJ13 Hérault

Postal code: 34086

Country: France

Contact person: Secteur ASHAJI

E-mail: achat@heraultsport.fr

Telephone: +33 467673800

Fax: +33 467673899

Internet address(es):Main address: <http://www.sport.herault.fr>Address of the buyer profile: <https://marchespublics-herault.safetender.com>**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://marchespublics-smica.safetender.com/#/home>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

I.4. Type of the contracting authority

Other type: association loi 1901

I.5. Main activity

Other activity: Sport

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

DESIGNATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTE D'HERAULT SPORT

Reference number: 2022/04/29

II.1.2. Main CPV code

79212300 Statutory audit services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

La présente consultation porte sur un marché de services ayant pour objet la désignation du commissaire aux comptes d'Hérault Sport, pour une durée de 6 ans (2022 à 2027), pour l'exercice de la mission légale, ainsi que d'une mission extra légale.

II.1.5. Estimated total value

Value excluding VAT: 180 000,00 EUR

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRJ13 Hérault

Main site or place of performance: Maison Départementale des Sports ZAC « Pierresvives »
66 Esplanade de l'Egalité 34090 MONTPELLIER

II.2.4. Description of the procurement

Article 9 : Prestations demandées

Hérault Sport fournira au titulaire du marché toutes les indications et instructions nécessaires à la bonne exécution de sa mission.

Lorsque le titulaire du marché interviendra dans les locaux d'Hérault Sport, une salle de réunion ou un bureau sera mise à sa disposition.

9.1 : Mission légale

La mission légale comporte les phases suivantes :

- Audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français
- Vérifications spécifiques nécessaires à l'émission du rapport de certification des comptes (relative au rapport de gestion)
- Vérifications spécifiques nécessaires à l'émission du rapport sur les conventions réglementées

Pour chacune de ces phases, le soumissionnaire en précisera le calendrier et la durée, les interlocuteurs d'Hérault Sport qui devront être mobilisés et les documents qui devront être mis à sa disposition.

Il est attendu du soumissionnaire qu'il fournisse une information sur les évolutions normatives et qu'il puisse répondre aux questions techniques formulées par Hérault Sport.

Dans le cadre de sa mission légale, le titulaire du marché devra donner son avis sur les méthodes et procédures comptables qui lui semblent les plus pertinentes.

En outre, le titulaire du marché reconnaît être tenu à une obligation générale de conseil et de mise en garde vis à vis d'Hérault Sport.

Le titulaire du marché s'engage à :

- Affecter une équipe de travail compétente et qualifiée pour effectuer les prestations objet du présent marché
- Nommer un interlocuteur unique apte à prendre toutes les décisions nécessaires à la réalisation du marché et transmettre à Hérault Sport la liste nominative des collaborateurs intervenant sur la mission.

Le titulaire devra offrir les croissants et autres viennoiseries le dernier jour de sa mission dans les locaux d'Hérault Sport pour un déjeuner partagé avec les agents d'Hérault Sport.

9.2 : Mission extra légale

L'article 12 des Statuts d'Hérault Sport précise que le commissaire aux comptes devra présenter un rapport sur les conventions passées avec les membres, sur les actions dans les cantons dont les conseillers départementaux sont élus au Bureau du Conseil d'Administration, et sur les actions au bénéfice des fédérations représentées à ce même Bureau.

La mission extra-légale consiste à établir une attestation portant sur la répartition par fédération et par canton des aides allouées par Hérault Sport sur un exercice.

Conformément aux Statuts d'Hérault Sport, cette mission est limitée aux élus du bureau ; elle n'est pas étendue aux élus du Conseil d'Administration.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 180 000,00 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 72

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

non

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

3.1 : Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat

- Statut juridique : préciser la raison sociale et le nom des dirigeants de l'entreprise candidate
- Capacité économique et financière - références requises : chiffre d'affaires des 3 dernières années, ainsi que des références récentes pour des prestations similaires (dénomination du client, adresse, nom et téléphone du responsable client, ...)
- Capacité technique : une déclaration indiquant les effectifs du candidat
- Attestation d'appartenance à la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes
- Attestation d'assurance responsabilité civile datant de moins de 6 mois

Dans l'hypothèse où le soumissionnaire est une personne physique ou une société unipersonnelle, il doit désigner un commissaire aux comptes suppléant, appelé à le remplacer en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès, en application de l'article L823-1 du Code de Commerce.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Une attestation sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales
 - qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail
 - que la prestation sera réalisée par des salariés employés régulièrement au regard des articles L 324-14 et R 324-4 du code du travail.

ATTENTION : il est à noter que le candidat qui arrive en 1ère position, après analyse des offres, doit obligatoirement, fournir dans un délai de 8 jours, à compter du courrier l'informant de la décision, les documents suivants :

- Les pièces mentionnées à l'article R 324-4 du code du travail (extrait K ou K bis)
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales

Passé ce délai, l'offre du candidat arrivé en 1ère position est rejetée et le marché peut être attribué au candidat arrivé en 2ème position.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Article 8.1 : Examen des candidatures

L'examen des candidatures porte sur :

- o la transmission des renseignements administratifs et attestations demandées
- o les garanties professionnelles et financières

Article 8.2 : Examen des offres

Le marché est attribué, à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant) :

1. Prix (60%) : l'offre est appréciée au regard des prix proposés sur la durée totale du marché (prise en compte de l'indice de variation des prix)
2. Valeur technique (40%) : l'offre est appréciée au regard de :
 - la compréhension et connaissance des enjeux de la mission
 - la méthodologie d'intervention et qualité technique de l'offre

Le jugement des offres donne lieu à un classement. L'offre la mieux classée est retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise dans le délai impartis, les documents demandés à l'article 3.2 du cahier des charges.

III.2. Conditions related to the contract

III.2.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular professionReference to the relevant law, regulation or administrative provision:

La présente consultation porte sur un marché de services ayant pour objet la désignation du commissaire aux comptes d'Hérault Sport, pour une durée de 6 ans (2022 à 2027), pour l'exercice de la mission légale, ainsi que d'une mission extra légale.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 16/05/2022 Local time: 12:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 4 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 17/05/2022 Local time: 14:00

Place:

Maison Départementale des Sports

ZAC « Pierresvives »

66 Esplanade de l'Egalité

34090 MONTPELLIER

Information about authorised persons and opening procedure: Benoit gaudino

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Postal address: PLACE PIERRE FLOTTE

Town: MONTPELLIER

Postal code: 34000

Country: France

Telephone: +33 467126000

Fax: +33 467126391

Internet address: <http://www.justice.gouv.fr/>

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Service du Greffe du Tribunal de Grande Instance de Montpellier

Postal address: Place Pierre FLOTTE
Town: MONTPELLIER
Postal code: 34040
Country: France
Telephone: +33 467126000
Fax: +33 467126391
Internet address: <http://www.justice.gouv.fr/>

VI.5. Date of dispatch of this notice

29/04/2022